REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 180/2024

A L'ENTREPRISE SOGEAC SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 005/SNEL SA/DG/DEQ/DGR/CPM/CWF/2021, conclu avec la SNEL SA, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million trois cent quarante-sept mille trente-trois, dix centimes (USD 1 347 033,10) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains neuf mille quatre cent vingt-neuf, vingt-trois centimes (USD 9 429,23), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 30/09/2024.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MINANI
Directeur Général